Société de Développement des Participations Financières
S.D.P.F.

Société par actions simplifiée au capital de 75.104 euros
RCS PARIS B 379 875 586
4 rue d'Argenson - 75008 PARIS

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27juin 2025

(...)

Sixième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 579.110 euros.

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat à une distribution de dividendes à hauteur de 751.040 euros, le complément étant pris sur le compte « *Autres réserves* » qui sera alors créditeur à hauteur de 14.388.104 euros.

L'assemblée générale constate qu'il a été distribué des dividendes pour 668.600 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, pour 708.794 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et pour 751.040 euros après approbation de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour extrait certifié conforme

Anthony Carle
Président

PRIMAUDIT

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

4 Rue d'Argenson
75008 PARIS

Numéro SIRET : **37987558600040**
Code APE : **6420Z**

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2024

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

SigmA

PRIMAUDIT INTERNATIONAL
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre Paris Ile de France
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
6, place Boulnois – 75017 PARIS
SARL au capital de 914 700 € - 442 738 837 RCS Paris - APE 6920Z

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES 1 2

Adresse de l'entreprise 4 Rue D'Argenson 75008 PARIS Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0 Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 4

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	518 125	AI		518 125
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	50 540	AU	16 011	34 529
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	19 348 934	CV		19 348 934
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	20 995	BI		20 995
	TOTAL (II)	BJ	19 938 594	BK	16 011	19 922 583
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	550 322	BY		550 322
	Autres créances (3)	BZ	3 688 741	CA		3 688 741
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	165 451	CE	44 764	120 688
	Disponibilités	CF	115 221	CG		115 221
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	37 220	CI		37 220
	TOTAL (III)	CJ	4 556 955	CK	44 764	4 512 192
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	24 495 549	1A	60 775	24 434 774

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * | Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF** avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 75 104)	DA	75 104
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 964 896
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	7 510
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	14 560 034
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	579 110
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	18 186 655
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 406 266
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 716 207
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	136 406
	Dettes fiscales et sociales	DY	989 241
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	6 248 120
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	24 434 774

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 788 948
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue – biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue – services *	FG	4 000 700	FH		FI	4 000 700
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 000 700	FK		FL	4 000 700
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	4 191
	Autres produits (1) (11)					FQ	4
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 004 895
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	416
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	705 343
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	39 849
	Salaires et traitements *					FY	1 758 752
	Charges sociales (10)					FZ	747 289
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements * (14)					GA	10 950
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	9
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 262 607
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	742 288
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	177 328
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	2 558
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	16 476
	Total des produits financiers (V)					GP	196 362
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	16 030
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	139 794
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	155 824
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	40 539
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	782 826

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	5 331
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	5 331
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(5 330)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	198 386
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 201 257
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 622 147
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	579 110
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
	(3) Dont — Crédit-bail mobilier *	HP	
	(3) Dont — Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6*bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
	(6*ter*) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 191
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) — Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives A6 obligatoires A9		
	(13) Dont cotisations facultatives Madelin A7 — Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDES ET PENALITES	5 331	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2025

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES — Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	518 125	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *	KY		KZ		LA	12 579
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	32 213	LC		LD	16 329
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	32 213	LO		LP	28 908
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	19 353 082	8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	20 735	1U		1V	260
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	19 373 817	LR		LS	260
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	19 924 154	ØH		ØJ	29 168

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale *, ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW	518 125	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport	IV		MP		MQ	12 579	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	10 581	MT	37 961	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	10 581	NH	50 540	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	4 148	ØY	19 348 934	ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	20 995	2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	4 148	NK	19 369 929	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	14 729	ØL	19 938 594	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Exercice N clos le 31122024

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES Néant [x] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2025

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI	3 809	QJ		QK	3 809
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 642	QM	7 141	QN	10 581	QO	12 202
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	15 642	QV	10 950	QW	10 581	QX	16 011
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	15 642	ØP	10 950	ØQ	10 581	ØR	16 011

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW – NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2025

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	31 292	6Y	16 030	6Z	2 558	7A	44 764
	TOTAL III	7B	31 292	TY	16 030	TZ	2 558	UA	44 764
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	31 292	UB	16 030	UC	2 558	UD	44 764
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises — financières			UG	16 030	UH	2 558		
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2025

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2025
Extension 2

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
DEPRECIATION DES TITRES	31 292	16 030	2 558	44 764

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 202

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	20 995	UV		UW	20 995
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	550 322		550 322		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	28 721		28 721		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	3 361 664		3 361 664		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	298 355		298 355		
	Charges constatées d'avance	VS	37 220		37 220		
	TOTAUX	VT	4 297 278	VU	4 276 283	VV	20 995
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3 406 266	947 095	2 405 212	53 959
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	136 406	136 406		
Personnel et comptes rattachés		8C	424 639	424 639		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	372 028	372 028		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	46 292	46 292		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	93 593	93 593		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	52 689	52 689		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 716 207	1 716 207		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	6 248 120	VZ 3 788 948	2 405 212	53 959
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	500 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	989 500	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES | Formulaire clôturé au titre de l'IR | FTE | Néant ☐* | Exercice N, clos le : 31 12 2024

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	579 110
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	44 170	XE	45 783
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 613		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX		XW	5 331
	Amendes et pénalités	WJ	5 331	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 *bis*) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	198 506
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	200
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	828 929

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * : Zone franche urbaine-TE (art. 44 *octies A*)	ØV		Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*) PA	XF	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 *quaterdecies*) XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 *septdecies*) PB		
	Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies A*)	L5	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A) HT		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé : dont déduction exceptionnelle (art. 39 *décies*)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *décies* C) YC	XG	120
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *décies* A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *décies* B)	YB	créance dégagée par le report en arrière de déficit ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *décies* D)	YD		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) YL		
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	120

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	828 809
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	828 809
			XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2025

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP 2058 A 2025
Extension

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N
DON	200

DEDUCTIONS DIVERSES	Montant exercice N
CREDIT IMPOT MECENAT	120

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2025

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	93 931

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB	
				– Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 219 012	Dividendes		ZE	751 040
Prélèvements sur les réserves	ØE		Autres répartitions		ZF	
			Report à nouveau		ZG	2 467 972
TOTAL I	ØF	3 219 012	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**		ZH	3 219 012

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	9 683
	– Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8 120 129	XQ	121 277
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	83 308
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	491 074
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	705 343
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	9 789
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS	9Z	30 060
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	39 849
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY	800 203
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	195 396
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *			ØB	1 769 439
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	5,75 %
	– Numéro de centre agréé *	XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	828 809	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD	2 452 494	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* 1	Valeur d'origine* 2	Valeur nette réévaluée* 3	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt 4	Autres amortissements* 5	Valeur résiduelle 6
I - Immobilisations*	1	MAT.INFORMA	10 581		10 581		
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente 7	Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme 9	Long terme 10 : 19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % 11 (1)
I - Immobilisations*	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 9							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 10			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % 11							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13)

SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTES BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2025

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME** DGFiP N° 2059-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %	
❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ .	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 12,8 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % (3)	Solde des moins-values à 12,8 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine (1)		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice (5)	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F–G–H (6)
		À 19 %, ou 15 % (2)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (3)	À 15 % ou 19 % (4)		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2025

formulaire obligatoire
(article 53A du Code général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 202

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10 %**	taxées à **15 %**	taxées à **18 %**	taxées à **19 %**	taxées à **25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise: SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES			Néant ☐*
Exercice ouvert le: 01012024 et clos le: 31122024	Données en nombre de mois	1	2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	10,00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 000 700
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	4 191
TOTAL 1	OX	4 004 891
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	4
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	14 740
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	570 889
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	9
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	585 638
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	3 419 257
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	3 419 257

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	4 000 700	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	10,00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX		
Période de référence	GY	01/01/2024	GZ	31/12/2024		
Date de cessation			HR	/ /		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § *Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § *déclaration des effectifs.*

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2059-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

ADRESSE (voie) 4 Rue D'Argenson

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	4694
Total des lignes P1 + P2	P5	3	Total des lignes P3 +P4	P6	4694

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille CARLE Prénom(s) Pierre
Nom d'usage % de détention 13,00 Nb de parts ou actions 610
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° 9 Voie Boulevard du Château
Code Postal 92200 Commune NEUILLY-SUR-SEINE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille CARLE Prénom(s) Anthony
Nom d'usage % de détention 43,50 Nb de parts ou actions 2042
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° 11 Voie Villa du Roule
Code Postal 92200 Commune NEUILLY-SUR-SEINE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

SAGE Experts-comptables janvier 2025

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2059-F 2025

Extension 2

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Mme Nom de famille CARLE Prénom(s) Valérie

Nom d'usage % de détention 43,50 Nb de parts ou actions 2042

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 56 Voie Rue Charles Lafitte

Code Postal 92200 Commune NEUILLY-SUR-SEINE Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N°2059-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

ADRESSE (voie) 4 Rue D'Argenson

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	11

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
SAS	ATRIUM GESTION	632018503	100,00	4	RUE D'ARGENSON	75008	PARIS	FRANCE
SAS	CABINET DE GESTION GUY SOUTOUL	722030129	100,00	37	RUE LOUISE MICHEL	92300	LEVALLOIS	FRANCE
SCI	ORION	449259704	51,00	4	RUE D'ARGENSON	75008	PARIS	FRANCE
SAS	SOCIETE ORFILA DE GESTION IMMOBILIERE	732005285	100,00	5	BIS RUE DE l'ASILE POPINCOURT	75011	PARIS	FRANCE
SAS	PROGESTRA	390046167	100,00	55	RUE FONDARY	75015	PARIS	FRANCE
S.A.	A2BCD	304497183	100,00	44	RUE JEAN MERMOZ	78600	MAISONS-LAFFITE	FRANCE
SAS	SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION IMMOBILIERE DU NORD	642032130	100,00	2	RUE DE CHATEAUDUN	75009	PARIS	FRANCE
SAS	ATRIUM GESTION PARIS 17	834956922	100,00	16	RUE JACQUES BINGEN	75017	PARIS	FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2025

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N°2059-G 2025

Extension

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Forme juridique	SAS	Dénomination	ATRIUM GESTION PARIS 15
N° SIREN (si société établie en France)	845012863	% de détention	100,00
Adresse : N°	55	Voie	RUE FONDARY
Code Postal	75015	Commune	PARIS
Pays	FRANCE		

Forme juridique	SAS	Dénomination	PG LANCE ET COMPAGNIE
N° SIREN (si société établie en France)	572149581	% de détention	
Adresse : N°	2	Voie	RUE DE CHATEAUDUN
Code Postal	75009	Commune	PARIS
Pays	FRANCE		

Forme juridique	SCI	Dénomination	ORION
N° SIREN (si société établie en France)	449259704	% de détention	51,00
Adresse : N°	4	Voie	RUE D'ARGENSON
Code Postal	75008	Commune	PARIS
Pays	FRANCE		

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES-SDPF

Siège Social : 4, rue d'Argenson

75008 PARIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 75 104 Euros

N° Siren : 379 875 586

Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

CABINET PÉRON
& ASSOCIÉS
27 rue Alfred Nobel
77420 Champs sur Marne

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

À l'Assemblée générale de la SOCIÉTÉ DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES - SDPF

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIÉTÉ DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES-SDPF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 19,349 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note immobilisations financières et valeurs mobilières de placement de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations par comparaison avec les réalisations et par entretien avec la direction et à revoir les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champs Sur Marne, le 13 juin 2025

Le commissaire aux comptes

CABINET PÉRON & ASSOCIÉS

Jean François PÉRON

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	518 125		518 125	518 125	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	50 540	16 011	34 529	16 571	17 958
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations	19 348 934		19 348 934	19 348 934	
Créances rattachées à des participations				4 148	- 4 148
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	20 995		20 995	20 735	260
TOTAL (I)	19 938 594	16 011	19 922 583	19 908 512	14 071
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	550 322		550 322	1 130 384	- 580 062
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	298 355		298 355		298 355
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	28 721		28 721	9 807	18 914
. Autres	3 361 664		3 361 664	2 513 106	848 558
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	165 451	44 764	120 688	488 851	- 368 163
Disponibilités	115 221		115 221	350 529	- 235 308
Charges constatées d'avance	37 220		37 220	32 492	4 728
TOTAL (II)	4 556 955	44 764	4 512 192	4 525 170	- 12 978
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	24 495 549	60 775	24 434 774	24 433 683	1 091

COMMISSAIRE AUX COMPTES
comptes
audités

Bilan PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 75 104 Euros)	75 104	75 104	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 964 896	2 964 896	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	7 510	7 510	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	14 560 034	12 092 063	2 467 971
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	579 110	3 219 012	-2 639 902
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	18 186 655	18 358 585	- 171 930
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	3 406 266	3 897 691	- 491 425
. Découverts, concours bancaires		7 279	- 7 279
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	1 716 207	783 085	933 122
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 406	99 479	36 927
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	424 639	424 684	- 45
. Organismes sociaux	372 028	379 322	- 7 294
. Etat, impôts sur les bénéfices	46 292	201 715	- 155 423
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	93 593	234 830	- 141 237
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	52 689	47 014	5 675
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	6 248 120	6 075 098	173 022
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	24 434 774	24 433 683	1 091

COMMISSAIRE AUX COMPTES comptes audités

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	4 000 700		4 000 700	3 611 987	388 713	*10.76*
Chiffres d'affaires Nets	**4 000 700**		**4 000 700**	**3 611 987**	**388 713**	***10.76***
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçue						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge			4 191		4 191	*N/S*
Autres Produits			4	2 059	- 2 055	*-99.81*
Total des produits d'exploitation			**4 004 895**	**3 614 046**	**390 849**	***10.81***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			416	266	150	*56.39*
Variation de stock matières premières et autres approv.						
Autres achats et charges externes			705 343	569 651	135 692	*23.82*
Impôts, taxes et versements assimilés			39 849	42 209	- 2 360	*-5.59*
Salaires et traitements			1 758 752	1 513 666	245 086	*16.19*
Charges sociales			747 289	666 916	80 373	*12.05*
Dotations aux amortissements sur immobilisations			10 950	4 207	6 743	*160.28*
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			9	223	- 214	*-95.96*
Total des charges d'exploitation			**3 262 607**	**2 797 139**	**465 468**	***16.64***
RESULTAT EXPLOITATION			**742 288**	**816 907**	**- 74 619**	***-9.13***
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations				2 680 000	-2 680 000	*-100*
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			177 328	95 392	81 936	*85.89*
Reprises sur provisions et transferts de charge			2 558	23 315	- 20 757	*-89.03*
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			16 476	785	15 691	*N/S*
Total des produits financiers			**196 362**	**2 799 493**	**-2 603 131**	***-92.99***
Dotations financières aux amortissements et provisions			16 030	8 564	7 466	*87.18*
Intérêts et charges assimilées			139 794	166 296	- 26 502	*-15.94*
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				10 993	- 10 993	*-100*
Total des charges financières			**155 824**	**185 854**	**- 30 030**	***-16.16***
RESULTAT FINANCIER			**40 539**	**2 613 639**	**-2 573 100**	***-98.45***
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			**782 826**	**3 430 546**	**-2 647 720**	***-77.18***

COMMISSAIRE AUX COMPTES comptes audités

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		411	- 411	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels		**411**	**- 411**	***-100***
Charges exceptionnels sur opérations de gestion	5 331	4 096	1 235	30.15
Charges exceptionnels sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	**5 331**	**4 096**	**1 235**	***30.15***
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-5 330**	**-3 685**	**- 1 645**	***44.64***
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	198 386	207 849	- 9 463	-4.55
Total des Produits	**4 201 257**	**6 413 949**	**-2 212 692**	***-34.50***
Total des charges	**3 622 147**	**3 194 938**	**427 209**	***13.37***
RESULTAT NET	**579 110**	**3 219 012**	**-2 639 902**	***-82.01***
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

COMMISSAIRE AUX COMPTES
comptes
audités

Annexe légale

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 24 434 774,35 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 579 109,89 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :
- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Dettes garanties par sûretés réelles
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

COMMISSAIRE AUX COMPTES
comptes
audités

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	**de 10 à 50 ans**
Agencements, aménagements, installations	**Non amortissable**
Matériel de bureau et informatique	**03 ans**

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMMISSAIRE AUX COMPTES comptes audités

FONDS COMMERCIAL

En conformité avec le règlement ANC N° 2015-07, les malis techniques résultants des opérations de fusions et opérations assimilées, ont été affectés en fonds commerciaux. Ils ont une durée d'utilisation non limitée et ne font pas l'objet d'un amortissement.

Pour les actifs incorporels non amortissables, des tests de dépréciation sont effectués au minimum une fois par an, ainsi que chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur.

Le fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan possède une durée d'utilisation non limitée dans le temps (règlement n° 2015-06 de l'Autorité des normes comptables). De ce fait, un test de dépréciation est réalisé à chaque exercice.

La valeur recouvrable est appréciée sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Une provision pour dépréciation est constituée au titre de l'exercice si l'évaluation du fonds de commerce est inférieure à la valeur nette comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017

- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Intégration Fiscale :

La SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES (SDPF) a opté à compter du 1er janvier 2020, pour une durée de cinq exercices, pour le régime de groupe prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts et se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés. Ce groupe a été formé avec les sociétés détenues par elle et qui sont au nombre de neuf au 31 décembre 2024.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

NEANT

COMMISSAIRE AUX COMPTES
comptes
audités

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	518 125		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			12 579
Matériel de bureau, informatique, mobilier	32 213		16 329
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	32 213		28 908
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	19 353 082		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	20 735		260
TOTAL	19 373 817		260
TOTAL GENERAL	19 924 154		29 168

	Diminutions		Valeur brute Immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			518 125	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport			12 579	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		10 581	37 961	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		10 581	50 540	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		4 148	19 348 934	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			20 995	
TOTAL		4 148	19 369 929	
TOTAL GENERAL		14 729	19 938 594	

COMMISSAIRE AUX COMPTES comptes audités

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport		3 809		3 809
Matériel de bureau, informatique, mobilier	15 642	7 141	10 581	12 202
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	15 642	10 950	10 581	16 011
TOTAL GENERAL	15 642	10 950	10 581	16 011

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport	3 809				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 141				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	10 950				
TOTAL GENERAL	10 950				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

COMMISSAIRE AUX COMPTES comptes audités

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	31 292	16 030	2 558	44 764
TOTAL Dépréciations	**31 292**	**16 030**	**2 558**	**44 764**
TOTAL GENERAL	**31 292**	**16 030**	**2 558**	**44 764**
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		16 030	2 558	

COMMISSAIRE AUX COMPTES comptes audités

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	20 995		20 995
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	550 322	550 322	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	28 721	28 721	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	3 361 664	3 361 664	
Débiteurs divers	298 355	298 355	
Charges constatées d'avance	37 220	37 220	
TOTAL GENERAL	4 297 278	4 276 283	20 995
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	3 406 266	947 095	2 405 212	53 959
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	136 406	136 406		
Personnel et comptes rattachés	424 639	424 639		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	372 028	372 028		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	46 292	46 292		
- T.V.A	93 593	93 593		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	52 689	52 689		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 716 207	1 716 207		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	6 248 120	3 788 948	2 405 212	53 959
Emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	989 500			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

COMMISSAIRE AUX COMPTES comptes audités

Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
TUP LDL			518 125	518 125

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	118 924
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	**118 924**

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 600
Dettes fiscales et sociales	678 372
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	**732 972**

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	37 220	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**37 220**	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
comptes audités

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4 694	16.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	4 694	16.00

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	4 000 700
TOTAL	**4 000 700**

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	4 000 700
TOTAL	**4 000 700**

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	782 826	
Résultat exceptionnel (et participation)	**-5 330**	
Résultat comptable	777 496	198 506

COMMISSAIRE AUX COMPTES comptes audités

Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises sœurs, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la société.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
EMPRUNT PG LANCE – capital restant du :	274 299
EMPRUNT NEOTEEM – capital restant du :	630 713
EMPRUNT TRAVAUX RUE DE LA POMPE – capital restant du :	1 525 692
EMPRUNT A2BCD – capital restant du :	436 939
EMPRUNT IDV – capital restant du :	84 891
EMPRUNT PALATINE RUE DE LA POMPE – capital restant du :	453 732
TOTAL	**3 406 266**

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	7 035
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	**7 035**

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	9	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL	**10**	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
comptes
audités

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		132 310	
TOTAL		132 310	

Commentaires :

La société ne comptabilise pas de provisions au titre montant de l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite des salariés.

Les critères suivants ont été retenus pour la détermination de ces engagements :

Age de départ :	64 ans
Taux d'actualisation :	3,38 %
Taux de croissance des salaires :	2% constant
Table de mortalité :	TV 88/90

Selon ces paramètres, l'engagement en matière de retraite au 31 décembre 2024 s'élève à 132.310 euros.

COMMISSAIRE AUX COMPTES comptes audités